

Rapport financier 2020

(pour mémoire : 1 K€ = 1 000 €)

Concernant l'exercice 2020,

Les produits s'élèvent à 392K€.

Les charges s'élèvent à 388K€ plus 17K€ d'amortissements, soit 405K€.

Cet exercice se solde par un excédent de 4K€ avant amortissement et une perte de 13K€ après amortissement : il a été très fortement impacté par la crise sanitaire internationale due au covid-19, à compter du 2e trimestre 2020.

1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN

1.1. COMPTE DE RESULTAT

1.1.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (386K€) ont baissé de 146K€ (-27%) par rapport à 2019.

- **La crise sanitaire internationale due au covid-19 a très fortement impacté notre activité à compter du 2e trimestre 2020** : les produits relatifs aux championnats (forfaits, taxes tireur) de 126K€ ont baissé de 240K€ (soit -66%) par rapport à 2019. En 2020, il y a eu 25 compétitions internationales, soit 23 de moins qu'en 2019, avec une baisse globale de 67% de tireurs participants. Voici le détail :

	Nombre de championnats		Nombre de tireurs participants		Recettes forfaits (K€)		Recettes taxes tireurs (K€)		Recettes taxes de gestion d'inscription (K€)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Compak Sporting	7	19	616	3 096	4	24	15	89	1	8
Fosse Universelle	2	5	267	1 272	8	14	6	39	1	6
Hélices	4	6	496	1 335	5	9	9	23	1	2
Parcours de Chasse	11	16	1 701	3 522	22	28	48	106	5	11
Tir Combiné de Chasse	1	2	16	198	0.5	2	0.5	4	0	0
Total	25	48	3 096	9 423	39.5	77	78.5	261	8	27

- Les produits relatifs aux cotisations des Fédérations membres (110K€) augmente de 9K€ par rapport à 2019. Au 31/12/2020, il y avait 71 membres représentant 61 pays :

Affiliations	Compak Sporting	Fosse Universelle	Hélices	Parcours de Chasse	Tir Combiné de Chasse	Trap1
2020	58	30	20	49	26	9
2019	50	28	18	47	23	
2018	49	28	17	47	23	
2017	52	29	16	50	24	
2016	51	30	17	48	24	

- Le poste « Dons mécénat » (dons des sociétés Beretta, Browning, Blaser, Eurotarget, Fiocchi, Gamebore, Krieghoff, Mary Arm, Rangemaster, Caesar Guerini), pour un montant de 38K€ en 2020 a augmenté de 3K€ :
 - La donation de Beretta pour un montant total de 19.5K€ a été affectée à hauteur de 14K€ au financement des trophées de Coupes (payé directement au fournisseur la Pagoda) ; le reliquat de 5.5K€ a été versé à la FITASC au titre de participation aux frais de transport des trophées.

Rappel : les frais de transport de trophées s'élèvent à 3.5K€ en 2020.
- Les postes produits divers de gestion courante augmente de 49K€ en 2020, principalement dû à la retenue 10% de frais de gestion d'annulation d'inscription.
- Les transferts de charges s'élèvent à 28K€ et correspondent aux participations financières de l'ESC (European Shooting Confederation) et de l'ISSF (International Shooting Sport Confederation), à hauteur de 50% des frais engagés par la FITASC pour l'élaboration de notre contribution technique et scientifique, préalablement à la prise de décision de la Commission Européenne quant à une éventuelle restriction de l'usage du plomb sur les stands de tir sportif aux plateaux d'argile, soit :
 - Mise à disposition de personnel pour 28K€ (équivalant à 4 mois de salaire brut de Pauline Chevalier pour secrétariat et gestion de projet) ;
 - Financement d'études et tests scientifiques (balistique, toxicologie des sols, acoustique, traductions) pour 28K€.
- Les refacturations diverses augmentent de 7K€.

1.1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (405K€) ont baissé de 12%, soit -57K€ par rapport à 2019, principalement dû aux variations de postes suivants :

- Les achats de Coupes et médailles ont augmenté de 4K€ soit +11% ;
- La variation de stocks de marchandises est négative en 2020, de -4K€. Au 31/12/20, il reste en stock 9K€ de marchandises.
- En 2020, les achats et charges externes (150K€) ont baissé de 65K€ (-30%) par rapport à 2019 :
 - Création du poste « Etudes dossier plomb UE » : 28K€ de financement d'études scientifiques pour l'élaboration de notre contribution technique et scientifique, préalablement à la prise de décision de la Commission Européenne quant à une éventuelle restriction de l'usage du plomb sur les stands de tir sportif aux plateaux d'argile ;
 - Baisse générale sur la plupart des postes (-93K€), dont baisse très importantes sur les postes suivants : Fournitures administratives (-4K€), Honoraires d'avocats divers (-9K€), Billets d'avions (-17K€), Locations de voiture (-8K€), Hôtels (-14K€), Restaurant-réception (-5K€).
- Par rapport à 2019, les salaires et charges sociales ont augmenté de 3K€ (incluant 28K€ de 4 mois de salaire brut de Pauline Chevalier refacturés à l'ESC / ISSF pour secrétariat et gestion de projet).
- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 2K€ par rapport à 2019.

- Le poste « Autres charges » augmente de 4K€ par rapport à 2019.

1.1.3. Résultat d'exploitation (produits d'exploitation – charges d'exploitation)

Il s'élève à -19K€ en 2020 contre +70K€ en 2019 : Ceci est dû à une baisse des charges d'exploitation de -57 K€ corrélée à une baisse des produits de -146K€.

1.1.4. Résultat financier

Le résultat financier est de 1K€, dû à des gains de change.

1.1.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 5K€ en 2020.

1.2. ACTIF

1.2.1. Actif immobilisé

L'actif immobilisé, qui s'élève à 344K€, en baisse de 15K€ par rapport à 2019, due à :

- Baisse des immobilisations incorporelles de 4K€;
- Baisse de 11K€ des immobilisations corporelles.

Pour rappel concernant l'achat des locaux en 2009 pour 466K€: les frais d'acquisition pour 30K€ sont amortissables sur 5 ans. Le terrain pour 43K€ n'est pas amortissable. Le poste constructions pour 393K€ est amortissable sur 40 ans.

La dotation 2020 s'élève à 17K€.

1.2.2. Stock de marchandises

Le stock de marchandises représente 9K€ en 2020 contre 5K€ en 2019. Il est constitué de médailles, de pins et d'écussons réutilisables. Il n'y a pas de dépréciation constatée sur le stock.

1.2.3. Avances et acomptes versés sur commandes

Le compte fournisseurs débiteurs s'élève à 5K€ et sera régularisé en 2021 (avance fournisseur de trophées LA PAGODA pour fabrication commande 2021).

1.2.4. Créances

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 43K€ en 2020, avec la répartition suivante :

- 12K€ pour 3 mémoires de donation 2020 qui ont été régularisés en 2021 et un mémoire de compétition 2018 à régulariser ;
- 1K€ pour 1 mémoire de cotisation 2020 restant à devoir ;
- 1K€ pour 1 mémoire de compétition 2020, qui sera régularisé en 2021 ;
- 28K€ au titre des 2 mémoires établis début 2021 à l'ESC et à l'ISSF au titre de la refacturation de 50% des frais engagés par la FITASC pour le dossier Plomb/Europe.

Les autres créances s'élèvent à 21K€ : cela concerne principalement une avance de 20K€ sur les encaissements d'inscriptions au Grand Prix de Chypre 2020, avance qui sera reversée à la FITASC par la fédération chypriote début 2021.

1.2.5. Trésorerie

Les soldes bancaires totalisent 224K€ au 31 décembre 2020 (soit -57% par rapport à 2019), dont 31K€ d'inscriptions 2021 payées en 2020 et donc des disponibilités à hauteur de 183K€.

Rappel : Les soldes bancaires totalisaient 520K€ au 31 décembre 2019, dont 270K€ d'inscriptions 2020 payées en 2019 et donc des disponibilités à hauteur de 250K€.

Estimatif des réserves financières au 31/12/2020

31/12/2020	Solde comptes bancaire € / £ / \$ / caisse		224 289,00
	Charges sociales URSSAF (dec. 2020)	7 063,00	
	Audiens Retraites (dec. 2020)	3 081,93	
	Salaires - prélèvement à la source IR (dec. 2020)	1 850,00	
	Audiens Prévoyance (4 ^e Trim 2020)	1 914,00	
	Inscriptions 2021 payées en 2020	31 480,00	
	Solde Notes de frais 2020 à devoir à JF Palinkas	3 203,13	
	Décaissement 2020 pour charges constatées avance 2021		25 920,00
	Avance sur inscrip GP CYP 2020 remboursée début 21		20 000,00
	3 fact. de donations 2020 réglées début 2021		12 000,00
	Fact. ESC et ISSF réglées début 2021		28 000,00
	Totaux	48 592,06	85 920,00
31/12/2020	Réserves financières au 31 décembre 2020		261 616,94

1.2.6. Autres comptes

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 35K€, principalement dues à :

- Règlement des factures fournisseur de médailles 2021 (15K€) ;
- Règlement des 10 000 pins centenaires commandés à l'occasion du centenaire de la FITASC en 2021 (16K€) ;
- Réservations d'hôtels 2021 pour 4K et divers pour 1K€.

1.3. PASSIF

1.3.1. Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 595K€, contre 608K€ en 2019, compte tenu de la perte 2020 de 13K€.

1.3.2. Engagements à court terme

Les engagements à court terme s'élèvent à 86K€, contre 330K€ en 2019. Cet écart est principalement dû à la baisse du solde du compte d'encaissement en attente correspondant aux paiements en 2020 d'inscriptions aux compétitions 2021.

Les engagements à court terme correspondent donc à :

- Fournisseurs et comptes rattachés pour 26K€, contre 30K€ en 2019.
- Autres :
 - Salaires et charges sociales pour 26 K€ (régées au 15 janvier 2021) ;
 - Inscriptions à des championnats 2021 payées en 2020 : 31K€ (-128K€ par rapport à 2019).

2. ANALYSE BUDGETAIRE

En raison de la crise du covid, la FITASC n'a pas été en mesure de présenter, en temps utile en cours d'exercice, de budget prévisionnel 2020 au Comité de Direction.


Note sur le fonctionnement du site de paiement électronique de www.fitasc.com

Le site de paiement électronique de www.fitasc.com a généré un flux monétaire de 136K€ et 15K\$ en 2020 et a concerné 4 776 paiements par carte bancaire.

3. ORDRE DU JOUR

Nous vous proposons :

- d'approuver les comptes présentés de l'exercice 2020,
- de donner quitus au Comité de Direction,
- d'affecter la perte de l'exercice 2020 en report à nouveau.



Piero DONATO
Trésorier / Secrétaire Général